

745 F 4

LA CRIMINALITÉ

COMPARÉE

PAR

G. TARDE



PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER-BAILLIÈRE ET C^{ie}

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1886

(Tous droits réservés)

TABLE DES MATIÈRES

| | Pages |
|--|-----------|
| AVANT-PROPOS..... | 5 |
| CHAPITRE I. — LE TYPE CRIMINEL..... | 9 |
| I. Caractères anatomiques. Le corps. La tête. Contraste parfait avec le type idéal d'Hégel. — II. Caractères physiologiques et pathologiques. Utilité de ce signalement physique. — III. Caractères psychologiques. Analogies avec le sauvage, différences avec le fou. Relativité du crime, non de la folie. Faits qualifiés crimes aux diverses époques. Responsabilité du criminel et non du fou ; pourquoi. — IV. Caractères sociologiques. Grandes associations de malfaiteurs : <i>Camorra</i> . Nulle similitude avec les tribus sauvages. Tatouage et argot des bagnes. Graphologie criminelle. — V. Essai d'explication. Les femmes ont le type criminel. Les types professionnels. — VI. Atténuation possible du virus criminel dans l'avenir. | |
| CHAPITRE II. — LA STATISTIQUE CRIMINELLE..... | 63 |
| I. Progression rapide et réelle du nombre des délits. Baisse apparente du nombre des crimes. Causes de cette illusion. — II. Discussion avec M. Poletti : si l'activité productrice compense l'activité malfaisante. — III. La récidive. Action de l'exemple. Pourquoi le métier de malfaiteur est devenu excellent. Relégation et sociétés de patronage. — IV. Civilisation et révolution. La politique et la courbe des délits. — V. Magistrature ; ses progrès constants à tous égards. Chiffre stationnaire des procès civils. Comparaison des trois statistiques judiciaires. Jury. Aperçu historique sur la distinction du civil et du criminel. — VI. Religion, son influence. Instruction primaire, son inefficacité. Instruction supérieure, sa vertu. La morale fondée sur l'esthétique. | |

| | Pages |
|---|-------|
| CHAPITRE III. — PROBLÈMES DE PÉNALITÉ..... | 123 |
| I. <i>Degré requis de conviction judiciaire.</i> Variable d'un tribunal à un autre, d'un temps à un autre, et de zéro à l'infini. Culpabilité et condamnable : Comment le juge parvient à être fixé : analyse psychologique. Règle théorique des variations dont il s'agit. | 124 |
| II. <i>Suggestion et responsabilité.</i> Comparaison de la pénalité avec l'industrie. La vie normale éclairée par l'hypnotisme. Elle pourrait n'être qu'un hypnotisme très compliqué. Conditions essentielles de la responsabilité. Le principe de l'imitation, indispensable ici. | 131 |
| CHAPITRE IV. — PROBLÈMES DE CRIMINALITÉ..... | 152 |
| I. <i>Géographie criminelle.</i> Prépondérance, admise par M. Garofalo, des homicides dans le Midi, des vols dans le Nord. Exceptions à cette règle. Son explication non par des causes physiques, mais par les causes sociales, qui font marcher la civilisation du Midi au Nord et de l'Est à l'Ouest dans les temps modernes. D'ailleurs tendance de la civilisation à rayonner dans tous les sens. | 152 |
| II. <i>Homicide et suicide.</i> Critique du rapport inverse établi entre les deux. MM. Ferri, Morselli et Legoyt. Suicide et émigration. Causes d'ordre social et surtout d'ordre religieux. Courbe des suicides et courbe des divorces. M. Bertillon. Le suicide militaire. | 166 |
| III. <i>Avenir du crime.</i> Double versant des sociétés. Voluptuosité croissante. Définition du délit. Elargissement progressif des deux cercles concentriques de la morale. Le progrès moral lui-même opéré par des découvertes imitées. Chaque civilisation tend à dévorer sa propre criminalité. Embryologie du délit. L'idéal futur. | 181 |
| IV. <i>Civilisation et mensonge.</i> Liaison entre la délictuosité et l'esprit de mensonge. Or, utilité, sinon nécessité, en tout cas universalité sociale du mensonge. Question de savoir si le progrès tend à l'affaiblir ou à l'accroître. Rapport inverse entre la vérité et la véracité, entre le mensonge et l'erreur. Coup d'œil historique. Donc, nécessité de l'imagination en vue de l'illusion nécessaire à l'union sociale. Religion de l'avenir. | 195 |

les auteurs de livres classiques. Ici encore, ce mépris n'existe-t-il que de l'autre côté de la Manche? Que le lecteur parcoure seulement une grammaire française et il verra les singulières définitions que se transmettent les grammairiens, ou un livre de physiologie et il verra quelles singulières métaphores servent à masquer l'ignorance de l'auteur.

Passant au vocabulaire philosophique, et examinant un certain nombre de termes tels que *conscience, idée, sujet-objet, bonheur, sympathie, intention, vertu, sensation, raison, vérité*, il n'a pas de peine à montrer la confusion qu'a produite et que devait fatalement produire l'absence de définitions exactes, précises et universellement adoptées. Ce chapitre est très intéressant, ainsi que les deux suivants, où l'auteur montre l'importance de la séparation des questions en philosophie et indique la manière dont, à son avis, devraient être posés les problèmes philosophiques. Le dernier chapitre du livre est consacré à la définition en biologie, puis viennent un appendice sur Boèce et un résumé du traité de *divisione* de cet auteur.

Par ce que nous avons dit le lecteur a pu juger des qualités et des lacunes du livre de M. Davidson. Il ne prétend point à l'originalité, il veut seulement rappeler à l'observation des lois logiques. Pour cela il montre par des exemples la confusion et les sophismes qui résultent de leur non-observation dans divers domaines de la pensée, dans les dictionnaires et les livres classiques, non moins qu'en philosophie et en biologie. L'auteur ne s'était sans doute pas proposé de relever toutes les fausses définitions; dans combien d'autres domaines n'aurait-il pas eu à en relever, dans la politique, le droit et même dans les mathématiques? Tel qu'il est, ce livre très intéressant, clair et agréable, pourra servir à montrer l'utilité de la logique. Nous ne pouvons que remercier M. Davidson de l'avoir écrit.

G. FONSEGRIVE.

Jimeno Agius : LA CRIMINALIDAD EN ESPAÑA (*Revista de España*, oct. à déc. 1885).

Napoleone Colajanni. LA DELINQUENZA DELLA SICILIA, E LE SUE CAUSE (Palermo, 1885).

La criminalité espagnole et la criminalité sicilienne ne sont pas sans quelque similitude; et il me semble que leur étude, par les travaux récents de M. Jimeno Agius pour la première et de M. Napoleone Colajanni pour la seconde, est propre à confirmer le point de vue auquel je me suis souvent placé ici même, l'explication du délit par des raisons avant tout sociales.

I. — Occupons-nous d'abord de l'Espagne. Bien que la statistique criminelle de ce pays soit une fontaine intermittente et porte seulement sur les années 1843, 1859-60-61-62, 1883 et 84, les résultats en sont assez transparents. On dirait qu'à partir d'une certaine époque comprise dans

l'intervalle obscur de 1843 à 1859, il y a eu un *tournant* assez brusque de la délictuosité.

En effet, pour ne parler que des genres de crimes les plus importants, les crimes contre les personnes se chiffrent, en 1843, par 17,688 et les crimes contre les propriétés par 10,425, tandis que, dans les quatre années 1859-62, la moyenne annuelle est de 9,917 pour les premiers crimes et 20,741 pour les seconds. La violence paraît donc avoir beaucoup diminué et la cupidité avoir beaucoup grandi durant cette période. Et les chiffres ont ici d'autant plus de valeur que la population de la péninsule augmente vite : elle a monté de 12 millions en 1843 à 17 millions en 1883. Jusqu'ici, rien de surprenant : le mouvement signalé est l'effet ordinaire de la civilisation. Mais, à partir de 1859, nous constatons le mouvement inverse, phénomène à noter, malgré le relèvement de l'activité et de la prospérité espagnoles : les crimes contre les personnes ont un peu augmenté (10,647 en 1883; il est vrai qu'en 1884 on retombe à 9,187), et les délits contre les propriétés ont beaucoup baissé (11,962 en 1883, 9,599 en 1884). Pourtant, si l'on tient compte de l'accroissement de la population et de la baisse survenue en 1884, on verra que l'augmentation de la criminalité violente n'est qu'apparente par rapport à 1862 et s'échange en une réelle diminution relativement à 1843. Ce qui est vraiment digne de remarque et crée à nos voisins du Midi un privilège exceptionnel, c'est la baisse considérable des délits contre les propriétés, même depuis 1843, et surtout depuis 1862.

Au reste, depuis 1843, *sans interruption*, le chiffre total des crimes (*delitos*) de tout genre n'a cessé de descendre : en 1843, 38,620; en 1859, 37,414, etc. ; en 1862, 35,940; en 1883, 27,249; en 1884, 22,923. Telle a été l'amélioration morale de l'Espagne pendant, que, chez nous, dans le dernier demi-siècle, la criminalité ou du moins la délictuosité s'élevait du simple au triple!

Il n'y a plus chez nos frères latins qu'une moyenne actuelle de 16 *delitos* annuels par 10,000 habitants, tandis qu'en France la moyenne des 40 années de 1840 à 1879 a été de 39 par 10,000 habitants. Actuellement elle doit être bien plus forte.

Pour ne pas trop prolonger notre humiliation, empressons-nous d'ajouter que, outre les *delitos*, qui sont principalement des crimes quoiqu'ils embrassent beaucoup de faits jugés chez nous correctionnellement, la statistique criminelle espagnole comprend les *faltas* et que les *faltas* sont, en majorité, de vrais délits, beaucoup plus que des contraventions. Or, de 1859 à 1862, les *faltas* se sont abaissées de 49,000 à 39,000 environ; mais, en 1883, elles se sont élevées à 59,000 et il y a une légère augmentation encore en 1884. Les *faltas* montent pendant que les *delitos* descendent. N'y aurait-il pas eu en Espagne pour rendre compte de cette anomalie superficielle quelque chose d'analogue à notre *correctionnalisation*, c'est-à-dire une tendance judiciaire croissante à qualifier *falta* ce qui est légalement *delito*? Non, d'après des renseignements épistolaires que M. Agius a eu l'obligeance de me

fournir. Tout au plus y a-t-il eu chez eux un commencement de correctionnalisation par voie légale, mais non sans une tendance inverse à la *criminalisation*. Si, d'une part, leur code récent, de 1877, a fait descendre dans la classe des *faltas* nombre de coups et blessures poursuivis auparavant comme *delitos*, d'autre part, en revanche, *tous les vols*, si minime que soit leur importance, sont devenus des *delitos* et jugés comme tels au grand criminel. Par suite, la baisse survenue sur les *delitos* contre la propriété est encore plus significative qu'elle ne paraît l'être à première vue et offre un contraste d'autant plus marqué avec l'accroissement prodigieux des délits français du même genre auxquels les *delitos* de cet ordre correspondent exactement. Mais il résulte de la même observation que l'augmentation relative aux *delitos* contre les personnes acquiert plus de gravité. — En somme, si l'on additionne année par année les *delitos* et les *faltas*, on trouve, pour 1859, 86,000 environ, et, pour 1883, 86,000 aussi : coïncidence accidentelle, mais d'où il résulte tout au moins que la criminalité péninsulaire n'a pas grandi, et même si l'on décompose les chiffres, et si l'on tient compte du progrès de la population, qu'elle s'est affaiblie sensiblement. La nôtre, en délits et crimes totalisés, s'est élevée, de 48,000 environ en 1835, à 150,000 environ en 1880. Nous rétrogradons pendant que nos voisins progressent. Il n'en est pas moins vrai que notre criminalité totale est encore de 43 délits ou crimes seulement, et celle de l'Espagne de 50 *delitos* ou *faltas*, par 10,000 habitants. Il est vrai que, parmi les *faltas*, figurent des faits qualifiés chez nous contraventions et passés sous silence comme insignifiants par les criminalistes. En détaillant, il est aussi permis de ne pas trop envier l'état social de ce pays, où les homicides et assassinats, qui étaient en moyenne annuelle de 1297 dans la période 1859-62, ont atteint le chiffre de 1457 en 1883. C'est plus de deux fois le nombre français des crimes de tout genre ayant occasionné la mort : j'ai compté qu'il était de 700 juste dans cette même année 1883.

La population de l'Espagne n'égalant pas la moitié de la population française, il s'ensuit que la criminalité violente de ce peuple trop exercé au maniement du couteau est le quadruple de la nôtre. Mais tout ce carnage a le plus souvent pour cause une fureur irréfléchie, plus vindicative qu'intéressée, et la preuve c'est qu'il entre seulement dans le chiffre de 1883, si élevé, 120 assassinats. Chez nous, la moyenne annuelle des assassinats, y compris les empoisonnements, de 1876 à 1880 (et il y a eu augmentation depuis), a été de 211. Eu égard à la différence des populations, les deux chiffres se valent à peu près. Enregistrons, en passant, le nombre des condamnations à mort qui, dans la période de 1859-62, variait entre 31 et 39, et qui a été de 44 en 1883. Si l'Espagnol n'est pas, par conséquent, beaucoup plus féroce que le Français, l'Espagnole, toujours d'après la statistique, pourrait bien être beaucoup plus sage que la Française, en dépit du climat et des romanciers. Les infanticides, en Espagne, sont tombés de 132 en 1859-62, à 54 en

1883; en France, ils ont monté de 102 en 1826, à 194 en 1880. En Espagne, de 1862 à 1883, les attentats aux mœurs et les corruptions de mineurs ont déchu de 127 à 52, les adultères de 37 à 13; en France, de 1826 à 1880 les attentats à la pudeur sur les enfants (sans parler des autres crimes ou délits contre les mœurs) ont passé de 136 à 791, et les adultères, de 53 à 431. Évidemment, l'Espagne est un pays bien plus arriéré que nous; et, pour finir de le prouver, je dirai que la récidive y est stationnaire ou y affecte même un mouvement de décroissance. D'ailleurs, les récidivistes y représentent seulement *quatre centièmes* du nombre total des délinquants, tandis qu'en France ils en sont *la moitié* environ. Sérieusement, je persiste à croire que la proportion plus ou moins élevée de la récidive est un symptôme assez sûr de la civilisation plus ou moins avancée d'un peuple, et peut-être même de sa moralisation plus ou moins grande. La loi de ségrégation et le principe de la division des fonctions exigent absolument que le crime devienne de plus en plus une profession et tourne au monopole industriel, circonscrit et localisé, dans une société en progrès. Par malheur, il se localise et se monopolise aux foyers mêmes de la civilisation, dans les grandes villes. C'est ce que nous allons voir.

La distribution géographique de la criminalité espagnole par régions révèle un fait remarquable, qui a frappé M. Agius. Elle nous montre caractérisées par un égal degré et une semblable nature de moralité les divisions territoriales qui, réunies, recomposent chacun des anciens royaumes ou des anciennes grandes provinces longtemps régies par les mêmes institutions. Peut-on nier ici la prépondérance des causes d'ordre historique et social? — Il est vrai que les provinces du Nord se distinguent par leur moindre délictuosité en général, notamment contre les personnes. Cette dernière prévaut au contraire dans les provinces du Sud où s'affaiblit la proportion relative des délits contre les propriétés. Mais j'ai dit ailleurs que ce contraste habituel entre le Nord et le Midi, spécial à notre temps, avait un sens éminemment sociologique, nullement thermique. Son explication par des influences de climat est moins acceptable que partout à propos de l'Espagne, où la différence de l'altitude contre-balance si souvent celle de la latitude. Disons à l'honneur de la civilisation moderne que l'amoindrissement de la criminalité, et de la criminalité la plus dangereuse, soit en Espagne, soit en Sicile, est son œuvre à elle seule. Sur les 30 provinces du nord de l'Espagne, il y en a 22, des plus éclairées, qui donnent une proportion des délits contre les personnes inférieure à la moyenne. La civilisation est donc un bien, malgré l'agacement que ses panégyristes monotones peuvent causer; et si en France, en Allemagne et ailleurs, les chiffres semblent parfois témoigner contre elle, cela tient sans nul doute à l'influence pernicieuse des trop grandes villes qui viennent neutraliser en partie les excellents effets de la culture. En Espagne, les grands centres sont très clairsemés. On peut remarquer à ce sujet qu'il y a un rapport, mais un rapport double, entre le degré de densité d'une population et son degré de moralité.

Jusqu'à un certain point de densité (difficile à préciser, je l'avoue, et variable probablement d'après l'état des mœurs), il y a rapport direct, mais, passé ce point, rapport inverse. M. Agius exprime la chose en disant que « la moralité d'un pays est en raison directe de la densité de sa population et en raison inverse de l'agglomération de ses habitants. » Autant vaut dire, plus simplement, qu'ici comme ailleurs les deux extrêmes se touchent. La statistique espagnole nous fait voir effectivement que les populations les plus denses (dans ce pays où la densité générale est du reste très faible, à savoir de 33 habitants par kilomètre carré) sont les moins criminelles, mais elle nous montre aussi que les plus denses, quand elles renferment des grandes villes, telles que Grenade, Séville et Madrid, sont les plus criminelles. Les anciens voleurs de grands chemins s'embusquent aujourd'hui aussi facilement dans les foules de nos cités que jadis dans les bois. La densité de population est une condition de sécurité dans la mesure où elle permet aux hommes de se bien connaître sans se coudoyer, mais non quand elle leur permet de se coudoyer sans se connaître : encore une cause d'ordre social. — M. Agius observe aussi que les provinces du littoral, à deux ou trois exceptions près, présentent la moralité la plus grande. Ce sont les provinces, avec celles du Nord, les plus laborieuses et les plus éclairées. Cette immunité relative des régions maritimes est loin de se faire remarquer sur les cartes de la criminalité française dressées par M. Yvernès, surtout aux alentours de Bordeaux, de Nantes, du Havre, de Brest, de Marseille. Chez nous, ce sont les départements les moins lettrés des côtes, ainsi que de l'intérieur, qui tiennent le moindre rang sur l'échelle du crime et surtout du délit. En fait de crimes, non de délits, le Nord et le Pas-de-Calais font seuls, je crois, exception à cette règle générale. Mais, en Espagne, les grands ports et les grandes agglomérations sont rares, et cet élément perturbateur n'y vient point masquer l'influence salutaire du travail, des voyages, de l'émigration, de l'aisance, sur les populations riveraines de la Méditerranée ou de l'Océan. Or en ce qui concerne ces dernières notamment, à quoi tient leur activité de date assez récente comme leur prospérité, si ce n'est à des causes d'ordre social : à la découverte de l'Amérique qui leur a fourni un débouché, à l'invention des bateaux à vapeur, des chemins de fer, qui les a mises, comme en général toutes les provinces du Nord, en communication plus intime avec toute l'Europe plus civilisée par l'intermédiaire de la France? Supposez l'Amérique non découverte, la locomotive non inventée, la France à l'état barbare, il est probable que les populations espagnoles les plus industrielles, les plus riches, les plus douces de mœurs, seraient au Midi, comme au temps de la domination arabe.

Au sujet de l'influence du sexe, du célibat et du mariage, notons qu'en Espagne la proportion des femmes criminelles va en diminuant et celle des hommes en augmentant (celle-ci était de 90 pour 100 en 1883; en France, elle est de 84 p. 100); qu'il y a, par an, 1 délit commis par 158 célibataires hommes et 1476 célibataires femmes, par 319 hommes

mariés et 6730 femmes mariées, par 395 veufs et 2226 veuves. Le célibat paraît donc être nuisible à la moralité chez les deux sexes, le mariage favorable; mais le veuvage paraît plus favorable encore que le mariage à la moralité des hommes (!), non à celle des femmes. Sauf le résultat paradoxal relatif au veuvage masculin, ces phénomènes se reproduisent dans les statistiques françaises. — Voyons l'influence de l'instruction. Dans la période 1859-62, il y a un condamné sur 381 hommes et 5550 femmes ne sachant ni lire ni écrire, et sur 369 hommes et 2446 femmes sachant lire et écrire. A moins qu'il n'y ait eu erreur dans les chiffres, je ne comprends pas que l'auteur vienne ensuite nous présenter ce résultat comme un témoignage en faveur du pouvoir moralisateur de l'instruction primaire. Evidemment, c'est le contraire. En tout cas, comme M. Agius le reconnaît, la statistique de 1883 est on ne peut plus fâcheuse pour ceux qui s'obstineraient à défendre cette thèse surannée. En effet, on trouve, cette année-là, 1 condamné sur 721 habitants illettrés (des deux sexes) et sur 461 sachant lire et écrire. On ne saurait donc attribuer en rien à l'instruction primaire la diminution de la criminalité espagnole dans les années antérieures. Par exemple, on a le droit de s'étonner que le changement opéré dans la proportion relative des divers genres de délit en 1883 soit précisément le contraire de celui qu'on aurait pu prévoir par suite du progrès des connaissances. Les délits qui ont augmenté relativement, pendant que les autres baissaient, ce sont, avons-nous dit, les délits contre les personnes. Qui plus est, à l'accomplissement de ceux-ci, les illettrés ont pris une part beaucoup moins grande que dans la période précédente. Parmi les condamnés pour assassinat, en 1883, 64 savaient lire et écrire, 67 non. Les premiers font presque la moitié du tout; or la proportion des illettrés dans la population totale de l'Espagne est des deux tiers. Est-ce à dire que les lettrés, ou, si l'on aime mieux, les *alphabétaires*, soient moins voleurs par compensation? Attendez : 1 condamné pour vol sur 6453 habitants lettrés, et sur 3283 illettrés. La proportion des premiers est toujours bien supérieure à ce qu'elle devrait être, à moralité égale. Je ne veux point certes abuser de ces données numériques pour en extraire des conséquences rétrogrades. Mais il s'en dégage au moins cette vérité : le dégrossissement intellectuel pur et simple n'est point moralisateur, il permet seulement à l'individu de puiser dans son petit savoir les ressources propres à satisfaire et à déployer ses inclinations naturelles, héréditaires ou traditionnelles. L'instruction primaire le fait tomber du côté où il penche : si un peuple est d'un tempérament astucieux, avide, elle y multiplie les vols; libertin, les attentats aux mœurs; frondeur, les rébellions et les émeutes; sombre et passionné enfin, fier et cruel tel que le peuple espagnol, les homicides.

Un mot sur la justice espagnole : son état ne nous semble pas des plus brillants encore, bien que l'auteur nous vante les progrès de son zèle. Les procédures y traînent fort, si j'en juge par la durée des détentions préventives. 72 pour 100 seulement sont inférieures à 6 mois; chez

nous, 89 pour 100 sont de moins de trois mois. Et, après ces longueurs, les tribunaux de nos voisins comptent 52 pour 100, parfois 72 pour 100 d'acquittements !

II. — Passons à la Sicile. M. Colajanni, qui vient de publier une instructive brochure sur la criminalité de cette île, sa patrie, est déjà connu par son livre sur *il Socialismo*. Avec un socialiste éclairé et modéré tel que lui, un sociologue n'a pas de peine à s'accorder au moins sur un point fondamental : la prédominance des causes sociales du délit. A ceux qui expliquent ce triste phénomène par le climat et la race, il répond : « Le climat et la race ne sont pas devenus fort différents de ce qu'ils étaient dans l'antiquité et au moyen âge, à Syracuse, à Rome, dans la Grande Grèce, à Florence, à Venise. Le climat et la race étaient à peu près les mêmes au moyen âge qu'aujourd'hui, en Angleterre, en France, en Suisse. Pourtant, aujourd'hui, le privilège de la plus grande criminalité appartient à l'Italie; alors, il appartenait à ces autres États, qui ont eu, eux aussi, leurs célèbres brigandages, la Jacquerie en France, l'anabaptisme en Suisse et en Allemagne, les troubles de Wat-Tyler en Angleterre. » Dans un article (janvier 1885), j'ai développé la même idée, et je me félicite de cette rencontre. Ajoutons que le climat et la race n'ont pas changé en Sicile où de 21 homicides annuels par 100 000 habitants, en 1864, on est arrivé en 1872-77 à 14 seulement, sans parler des nouveaux progrès survenus depuis; ni en Corse, où les meurtres, de 65 par 10000 habitants il y a trente ans, sont tombés à 13. — En déplorant l'intensité, malgré tout, de la criminalité sicilienne, qui, au troisième rang de la criminalité des provinces italiennes en 1882, a passé maintenant au premier rang et s'est ainsi élevée relativement si, absolument, elle a beaucoup baissé, M. Colajanni fait remarquer que cette prééminence ne se restreint pas aux crimes de sang, mais s'étend encore aux crimes contre les propriétés, en dépit de la fameuse inversion entre ces deux genres de crimes imaginée par les distributeurs géographiques du délit. Les districts de Palerme, de Catanzaro, de Cagliari, tous les ans brillent autant par les premiers crimes que par les autres. D'autre part, dans le nord de la péninsule, le minimum est atteint pour toute espèce de délit, notamment en Vénétie. — Nous remarquerons que, sous ce rapport, la Corse diffère étrangement de la Sicile : le minimum pour les crimes contre les propriétés y coïncide avec le maximum des crimes contre les personnes. A quoi tient cette différence? A une cause sociale : le socialisme agraire qui sévit en Sicile avec une violence inconnue en Corse, par suite de raisons historiques. La division de la propriété restée féodale y jure avec la brusque modernisation opérée depuis 1860, et l'anarchie chronique sous le gouvernement impopulaire des Bourbons étrangers y a provoqué la naissance ou favorisé le développement de la *Maffia*, société de secours mutuels soit des malandrins contre les honnêtes gens, soit des honnêtes gens contre les voleurs et les assassins : je ne prétends pas trancher la question. La misère rurale y est extrême, et les rapports très tendus entre les diverses classes de la

société. — Mais le mal que, d'après l'auteur, aurait fait à la Sicile la maison de Bourbon, sera-t-il donné à la maison de Savoie, ou, pour mieux dire, à la collection de besoins nouveaux et d'idées nouvelles, dont elle s'est faite l'introductrice, de le réparer? Peut-être. En tout cas, à mesure que l'Italie se modernise, la criminalité s'y nivelle, elle baisse par suite en Sicile, comme des causes analogues l'ont fait baisser non seulement en Corse, mais sous une latitude tout autre et à une époque plus ancienne, en Écosse où, à la belle époque des clans, la vendetta faisait autant de victimes que dans le midi de l'Italie, malgré le contraste de climats et l'éloignement des races. D'où je conclurai sans crainte : puisque des causes simplement sociales, routes, police, chemins de fer, éclairage au gaz, télégraphe, imprimerie, propagande religieuse ou scientifique, ont suffi à faire abaisser dans les pays dont il s'agit leur criminalité réputée endémique et constitutionnelle, cela prouve que des causes sociales, inverses mais semblables, ont pu et dû suffire à l'élever jadis au niveau d'où elle est en train de descendre. *Naturam morborum ostendunt remedia.*

Mais, parmi les causes sociales, est-il vrai que celles d'ordre économique jouent le premier et principal rôle, qu'elles soient la *causa causarum*, comme l'affirme M. Colajanni? Lui accorderons-nous que « richesse publique soit publique moralité »? Non. Ce ne sont pas des besoins et des intérêts seulement, mais des principes et des convictions qui mènent la vie, qui mènent l'histoire. Il y a plus de logique encore que de calcul dans les faits humains ; et si important que soit le côté économique des sociétés, il se subordonne à leur côté religieux, philosophique, juridique, politique, linguistique même, théorique en un mot. C'est la raison raisonnable des classes aisées du XVIII^e siècle, ce n'est pas la misère navrante du peuple de l'ancien régime, qui a préparé la Révolution française. C'est le catéchisme jacobin, ce n'est pas la détresse financière, ni la famine, ni la guerre même avec l'Europe, qui l'a fait marcher droit devant elle sur le corps de tous ses acteurs. Demandez à M. Taine, l'historien criminaliste (c'est là son originalité), je ne dis pas si c'est au climat et à la race, mais si c'est à la surexcitation fanatique des cerveaux ou à l'excès de la faim qu'il faut attribuer la floraison subite des crimes accomplis durant la Révolution. — A M. Lombroso qui explique la haute criminalité sicilienne par l'élément sémitique de la population, M. Colajanni objecte avec raison que le peuple sémite par excellence, Israël, est le moins criminel de tous les peuples. Mais à lui-même je demanderai : cette moralité hébraïque, la main sur la conscience, à quoi l'attribuez-vous : à la profonde foi religieuse des juifs, reposoir séculaire de leur âme, ou à leur richesse, à leur bien-être, à leur bonheur? N'oubliez pas que de tout temps, même au nôtre où ils sont persécutés encore, ils ont été, malgré leur or, les plus malheureux des hommes. — Restons en Sicile, si l'on veut. J'y apprendis que Villari, dans ses *Lettere meridionale*, a été frappé de constater à la fois, dans les environs de Palerme, dans la Concha d'Oro, une aisance, une prospérité

relative en même temps qu'une fréquence exceptionnelle de délits. Comment riposte notre auteur à ce coup droit? Il invoque des considérations politiques, qui n'ont rien d'économique assurément. Il nous dit, par exemple : « Là où la distance entre les diverses classes sociales est à son minimum, *quoique le bien-être économique ne soit pas grand*, les conditions morales sont excellentes. » Pourquoi? Parce que ce nivellement a donné satisfaction à un besoin supérieur et dominant, né de ce qui est la religion populaire de ce temps, le dogme de l'égalité. Il nous dit ailleurs que les parties des Romagnes où il y a le plus de socialistes sont aussi celles où l'on compte le moins de crimes. Soit; mais cela prouve simplement, je pense, que les socialistes italiens sont des hommes de conviction. — Et cette fièvre d'unité patriotique qui a saisi toutes les âmes italiennes depuis 1848 et a reçu aussi l'éclatante satisfaction que l'on sait, cette passion haute, intellectuelle, dont le triomphe n'est pas pour rien dans l'assainissement moral des parties les plus barbares de l'Italie, direz-vous qu'elle était de nature économique, qu'elle avait pour principe ou pour but l'intérêt matériel? Hélas! on ne s'enrichit guère à s'annexer des territoires, voire même à rassembler ses propres membres dispersés; mais on y gagne le plaisir de sentir s'étendre, à travers les dialectes et les préjugés refoulés, le domaine de sa langue et de son savoir et l'espoir d'atteindre, enfin, par delà tous les maux présents, par delà des révolutions et des guerres sans nombre, ce bien suprême supérieur à tous les trésors, ce bien qui doit avoir un prix inestimable à coup sûr s'il vaut ce qu'il coûte de sang et de larmes : l'unanimité future ou plutôt rêvée.

G. TARDE.

Dans sa dernière séance, la *Société de psychologie physiologique* a élu son bureau pour sa deuxième année : M. Charcot, président, MM. P. Janet et Th. Ribot, vice-présidents, M. Ch. Richet, secrétaire général, MM. P. Marie et P. Richer, secrétaires, M. Ferrari, trésorier.

Notre collaborateur M. CH. RICHEL achève un *Essai de psychologie générale* qui sera prochainement publié : l'article sur la mémoire publié dans ce numéro fera partie de ce futur ouvrage.

M. B. LABANCA, professeur à l'Université de Pise, dont nous avons plusieurs fois signalé les travaux de philosophie religieuse (notamment dans le numéro de mai dernier) vient d'être chargé d'un cours d'histoire des religions à l'Université de Rome (création nouvelle). Son discours d'ouverture : *La religione per le Università è un problema non un assioma*, a été publié à Turin, chez Löscher.